

le Grand Clermont

Lettre d'information - Juillet 2023

Édito

Dans notre dernière lettre d'information, je vous ai parlé de l'importance de faire évoluer rapidement le SCoT (Schéma de Cohérence territoriale) pour fixer un nouveau cap au projet de territoire commun à Billom Communauté, Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne Communauté et Riom Limagne et Volcans. La décision a été prise à l'unanimité lors du conseil syndical du Grand Clermont du 8 décembre 2022, et avec les 4 présidents d'EPCI, nous avons l'objectif de fixer à la fin de l'année 2023 le niveau d'ambition de cette révision.

Dès lors, le programme de travail de l'année est chargé :

- Réalisation de **l'évaluation** du SCoT actuel après 12 années de mise en œuvre.
- **Recrutement** du cabinet BL Evolution pour établir l'Etat Initial de l'Environnement de notre territoire.
- **Collaboration** avec l'INSEE sur le diagnostic démographique et les projections à 2050 et 2070.
- **Définition** des grands enjeux du territoire au travers d'une première étape du diagnostic du territoire que va mener l'Agence d'urbanisme pour le compte du Grand Clermont.
- Parallèlement, les citoyens du Conseil de développement vont, à la rentrée prochaine, nous faire part de leurs **aspirations** pour 2050, nourrissant ainsi notre réflexion.

Comme vous le voyez, la révision d'un SCoT est un processus long et complexe, expression d'une volonté politique.



- Quel Grand Clermont voulons nous pour **demain** ?
- Comment pouvons-nous concilier **sobriété** et **qualité de vie** ?
- Quel chemin de **résilience** devons-nous prendre ?

Telles sont les questions auxquelles le futur SCoT devra répondre.

Nos ressources naturelles doivent désormais être mieux protégées, et notamment l'eau sans laquelle aucune vie sur terre n'est possible.

C'est pourquoi, dans cette lettre d'information, j'ai jugé important de réfléchir à cet enjeu au travers des principaux éléments du rapport d'information sur l'avenir de l'eau du Sénat, les interviews de Christophe Vial et Patrice Gauthier en charge du cycle de l'eau à Clermont Auvergne Métropole et Riom Limagne et Volcans et de la présentation du Projet Territorial de Gestion de l'Eau Allier Aval.

Bonne lecture.

Dominique Adenot
Président du Grand Clermont



A la Une

Le Grand Clermont et la ressource en eau sur le territoire

L'eau un enjeu majeur pour les territoires ?

Christophe Vial

Maire de Saint-Gènes-Champanelle et Vice-Président en charge du cycle de l'eau de Clermont Auvergne Métropole

le Grand Clermont

L'eau un enjeu majeur pour les territoires ?

Patrice Gauthier

Maire de Chappes et Vice-Président délégué à l'Eau et à l'Assainissement de Riom Limagne et Volcans

le Grand Clermont

Synthèse du rapport sénatorial

Fin 2022, le Sénat a réalisé, au nom de la délégation sénatoriale à la prospective, un rapport d'information sur l'avenir de l'eau. Ce rapport permet d'avoir une vision d'ensemble sur la politique de l'eau dans notre pays et sur ses grands enjeux pour les années à venir.

Ce rapport s'ouvre sur ces mots :

« Notre pays est habitué à une eau abondante et pas chère toute l'année, disponible facilement pour une multitude d'usages. Nous ne sommes cependant pas à l'abri de voir cet accès à l'eau, aujourd'hui relativement aisé, progressivement se durcir sous l'effet d'un changement climatique qui se manifeste plus vite que ce que nous pensions il y a encore quelques années. La répétition des sécheresses, la survenue d'épisodes extrêmes de pluies soudaines et violentes, montrent que la gestion quantitative de l'eau pourrait être de plus en plus difficile à appréhender. Dans le même temps, la recherche d'une amélioration de la qualité de l'eau reste incontournable, car la France, malgré des efforts réels, peine à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eaux souterraines et superficielles à l'horizon 2027 fixés par la directive-cadre sur l'eau adoptée il y a plus de 20 ans par les États-membres de l'Union européenne. Ce contexte est propice à la multiplication des conflits d'usage de l'eau entre consommateurs, agriculteurs, énergéticiens, industriels, acteurs du tourisme, acteurs de la société civile réclamant une préservation des écosystèmes liés à l'eau ... »



Il rappelle que la question de l'eau est au carrefour d'enjeux environnementaux mais aussi économiques et sociaux. C'est à la lumière de ces enjeux qu'ont été conduits les travaux des rapporteurs de la délégation à la prospective du Sénat, qui se concentrent sur la question de la gestion de l'eau dans le périmètre hexagonal, c'est-à-dire hors outre-mer, où les problématiques sont différentes.

Et il émet 8 recommandations :

- **Permettre** la construction de nouvelles retenues d'eau, de préférence multi-usages, lorsque le service environnemental et économique rendu est positif.
- **Prioriser** les solutions fondées sur la nature dans la gestion du grand cycle de l'eau.

Le rapport souligne que la gestion de la ressource et des milieux s'appuie sur une architecture institutionnelle complexe qui associe l'État, les Agences de l'eau, les collectivités territoriales. Il se demande si ce modèle de gestion participative et apaisée de l'eau pourra tenir, notamment face à la montée des oppositions à certains aménagements hydrauliques.

Il édicte que la situation actuelle, au double point de vue climatique et sociétal, appelle à faire des choix politiques et à définir des priorités.

Il s'attache à définir une gestion à long terme pertinente de la ressource, en posant huit questions sur l'avenir de l'eau :

- Quelles sont nos utilisations de l'eau ?
- Quels sont les changements attendus du cycle de l'eau ?
- Comment gère-t-on les conflits d'usage ?
- Quelle est la bonne gouvernance de l'eau ?
- Quelles sont les données sur l'eau disponibles et nécessaires ?
- Peut-on accroître la quantité d'eau mobilisable ?
- Où en est-on en matière de qualité de l'eau ?
- Quels sont les enjeux financiers de la politique de l'eau ?

Pour aller plus loin :

« Changement climatique, pollutions ou érosion de la biodiversité : les enjeux environnementaux affectent directement la ressource en eau. Améliorer sa gestion quantitative et qualitative implique de limiter les risques liés à l'eau, de réduire les pollutions à la source, d'améliorer les traitements, de réduire les fuites et de prévenir les conflits d'usage. »

En savoir plus

PTGE ALLIER AVAL SUR LE GRAND CLERMONT

Encadré par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) est un outil de gestion quantitative de la ressource en eau.

Cette démarche de co-construction d'un programme d'actions permet de mettre en adéquation les besoins et ressources en eau d'un territoire en anticipant et s'adaptant au changement climatique et en respectant la bonne fonctionnalité des systèmes aquatiques.

- **Accélérer** l'adaptation des pratiques agricoles aux nouvelles tensions hydriques.
- **Augmenter** les moyens financiers consacrés à l'eau, en particulier ceux des Agences de l'eau.- Repolitiser les instances de gouvernance de l'eau.
- **Encourager** la recherche et l'innovation, par exemple dans la réutilisation des eaux usées traitées.
- **Décentraliser** davantage la décision publique sur l'eau et faire confiance aux échelons locaux.
- **Développer** une pédagogie de l'eau auprès du grand public

En savoir plus

Extrait :

« La gestion de l'eau doit être le plus possible décentralisée. Sans remettre en cause l'architecture par bassins, qui a sa pertinence, notamment pour fixer les grandes orientations, la gouvernance de l'eau devrait reposer davantage sur l'échelon local, départemental voire infra départemental. La démarche des SAGE et plus récemment des PTGE s'inscrit dans cette logique. Il convient d'accélérer l'adoption des PTGE et de laisser aux acteurs locaux le soin de définir ce que sont les aménagements acceptables pour eux. »

La concertation et le pilotage de cette démarche seront assurés par :

- Un Comité de Territoire (104 membres dont 85 de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier aval)
- Un Comité de pilotage restreint (20 membres)
- 6 groupes territoriaux de concertation, composés de Collectivités, acteurs du territoire représentant des différents usages, associations

C'est une démarche globale qui implique tous les usagers dans le développement durable du territoire en préservant l'état quantitatif et qualitatif de la ressource mais aussi les activités économiques du territoire. Le diagnostic du PTGE analyse l'adéquation des besoins avec les ressources disponibles en situations actuelle et future en prenant en compte l'impact des effets du changement climatique, notamment en période de basses eaux. Le programme d'actions apportera des solutions pour limiter les impacts des usages sur les ressources et limiter les situations de sécheresse. Pour cela, l'étude HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat) menée depuis 2019 sur le bassin de l'Allier, apporte des éléments d'analyse quantitative en estimant les ressources et prélèvements globaux sur le territoire. Ceux-ci sont estimés en année moyenne et en année sèche, en distinguant la période d'étiage qui subit des pressions plus fortes sur la ressource en eau et peuvent amener à des tensions entre les usagers.

En 2019, le bassin Allier Aval a été identifié comme territoire prioritaire pour la mise en place d'un PTGE à cause des pressions exercées sur les ressources, notamment en périodes de basses eaux. Les deux principales ressources en eau du bassin sont la rivière Allier et sa nappe d'accompagnement ainsi que les aquifères de la Chaîne des Puys. Elles subissent les premiers effets du changement climatique limitant leur capacité de recharge souterraine et de surface.

Sur le bassin Allier aval (environ 6 300 km² - 4 800 km de rivière - 763 000 habitants / voir carte ci-dessous), l'élaboration d'un PTGE, piloté par le SAGE Allier aval et appuyé par les services de l'Etat est donc en cours avec le calendrier suivant :

- Une phase d'élaboration d'octobre 2020 à 2025

Etape 1 : diagnostic du territoire (quantitatif, économique, aménagement du territoire) : approbation en septembre 2023

Etape 2 : définition des volumes potentiellement mobilisables (2023-24)

Etape 3 : élaboration de programmes d'actions (2024-25)

Etape 4 : analyse économique et financière des programmes d'actions et choix du programme final (2025).

- Une phase de mise en œuvre de 6 à 12 ans à partir de 2025.

environnementales et services de l'État, dont le rôle est d'élaborer des propositions pour le PTGE qui seront ensuite soumises au Comité de territoire.

A l'horizon 2050, le changement climatique aura des impacts sur les ressources en eau de notre territoire :

- Hausse des températures moyennes en toutes saisons de l'année, hausse de l'évaporation et de l'évapotranspiration des végétaux :

- Evolution des répartitions des précipitations : accentuation des phénomènes extrêmes et augmentation de la variabilité interannuelle.

- Allongement de la période de basses eaux.

- Diminution de la recharge des aquifères de l'ordre de -25 % sur le bassin de l'Allier.

- Diminution des débits des cours d'eau : de -20 à -30 % pour les écoulements moyens interannuels et de -15 à -50 % pour les débits les plus bas des basses eaux.

Pour le territoire du Grand Clermont, la prospective à 2050 de l'étude HMUC prévoit une dégradation de la disponibilité en eau plus marquée pour les masses d'eaux superficielles de la Chaîne des Puys que pour le reste du secteur (rivière Allier notamment). Or, de nombreux enjeux se posent sur le Grand Clermont et notamment :

- Des enjeux environnementaux : l'Axe Allier et la Chaîne des Puys représentent les principales ressources en eau du territoire au travers notamment de la recharge des eaux souterraines et d'eaux de surface menacées, la présence de sites Natura 2000, de Parcs Naturels Régionaux, etc.

- Des enjeux démographiques : les pôles urbains les plus importants du territoire Allier aval et des activités touristiques majeures engendrant une demande croissante en eau potable.

- Des enjeux socio-économiques : un potentiel agricole et industriel important avec une augmentation des demandes de prélèvements et de stockage.

Le PTGE devra ainsi répondre, dans la concertation et l'écoute de l'ensemble des usages et acteurs, à un besoin de meilleur partage de la ressource en eau sur le territoire.

